

FICHE MEMO

Informations Service Enfance



Pour vos modifications au restaurant scolaire	Pour vos modifications A l'ALSH La Marelle	
Annulation ou inscription : 48h avant le jour de fréquentation (avant 11h)	Mercredis	Annulation ou inscription : 48h avant le jour de fréquentation (lundi avant 11h)
	Vacances scolaires	Annulation : 8 jours avant le début des vacances (lundi avant 11h) Inscription : 48h avant le jour de fréquentation (avant 11h) et dans la limite des places disponibles
Comment prévenir ? Par le portail famille ICAP. Ou par mail, SMS ou téléphone si vous avez des difficultés de connexion.		

Qui dois-je prévenir pour l'absence ou la présence de mon enfant ?

Pour la cantine :

Le Secrétaire de la Mairie
02 99 39 81 56

Pour l'ALSH la Marelle :

Directrice de l'accueil de loisirs :
Fanny FONTENEAU
lamarelle@mairie-irodouer.fr

Et pour toutes les autres questions concernant l'accueil de mon enfant :

Coordinatrice Enfance

Priscilla HERVOT
coordination-enfance@mairie-irodouer.fr
06 14 97 56 59

Référente Restaurant scolaire

Marie Thérèse CHAUVIN
02 99 39 88 02

Directrice de l'accueil de loisirs

Fanny FONTENEAU
lamarelle@mairie-irodouer.fr
06 16 43 37 75

Cependant des pénalités s'appliquent

➤ **Pour la restauration :**

Vous avez réservé le repas mais votre enfant n'est pas présent : application du tarif repas sauf en cas de présentation d'un justificatif valable (médical ou professionnel) transmis par mail ou par courrier avant la fin du mois au secrétariat.

Vous n'avez pas réservé de repas et votre enfant déjeune : majoration de 0.70€.

A NOTER : lors des sorties scolaires et des grèves, les repas ne sont pas facturés.

➤ **Pour l'ALSH (mercredis et vacances) :**

Vous avez réservé et votre enfant n'est pas présent : application du tarif correspondant à votre tranche de quotient familial sauf en cas de présentation d'un justificatif valable (médical ou professionnel) transmis par mail ou par courrier avant la fin du mois à la directrice de l'ALSH.

Vous n'avez pas inscrit votre enfant ou vous avez dépassé le délai : majoration de 2€.